



Avenant numéro 2 Avis de Course

Régates de « Coupe d'Armorique »

Dates : 17-18 juillet 2022

Zone : Manche

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade : 5A

Le paragraphe suivant est modifié comme ci-dessous :

4.4.1 Pour l'équipage régatant :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » ;
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » .

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage rédigée comme suit :

"Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Représentant(e) légal(e) de

Nom :

Prénom :

Numéro de Licence :

Atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, dont je suis le représentant légal, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Je reconnais qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

Date et signature du représentant légal "

d) le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage.